

## *Congrès AFSP Toulouse 2007*

### **Atelier 6**

### **"Le cumul des mandats : causes et conséquences"**

**Anne MEVELLEC (Université d'Ottawa)**

**mevellec@uottawa.ca**

### **Regarder dans l'angle mort. Le cumul des mandats au Québec**

#### **Introduction**

Le parti pris de ce papier est exploratoire. La question du cumul des mandats sert ici à amorcer un questionnement plus large sur la professionnalisation des maires au Québec, c'est-à-dire sur la spécialisation, la rémunération et la reconnaissance des fonctions politiques mayORAles, permettant, selon l'expression, à ces élus de vivre pour et de la politique<sup>1</sup>. Le cumul, parce qu'il renforce la place de l'activité politique dans le parcours d'un individu, peut non seulement lui permettre de réunir une rémunération suffisante pour en faire sa principale occupation, mais plus généralement lui offre l'opportunité d'acquérir des ressources et des savoirs spécifiques qui complètent sa légitimité démocratique (Le Bart, 2003). Parce que le cumul vertical des mandats est interdit au Québec, et parce que les élus locaux sont perçus comme des bénévoles au service de la communauté, la question du cumul des mandats et plus généralement de la carrière politique des maires est laissée dans l'ombre. C'est dans cet angle mort de la politique et de la recherche québécoises que l'on souhaite regarder.

Les élus locaux au Québec sont relégués et se cantonnent eux-mêmes dans le registre de l'amateurisme et de l'apolitisme<sup>2</sup>. Il est vrai que dans son ensemble le système politique

---

<sup>1</sup> « La notion de professionnalisation conduit, en effet, à mettre l'accent sur le temps consacré à l'activité politique, le passage d'une activité temporaire et provisoire à une activité durable et permanente, la constitution d'un champ de carrières spécifique et les rémunérations matérielles et symboliques ou les avantages statutaires qui lui sont liés » (Garraud, 1994 :34).

<sup>2</sup> La politisation municipale est combattue depuis la fin du XIXe au Canada et aux États-Unis, au moment où les réformistes, essentiellement des gens d'affaires, réussissent à minorer le rôle des élus dans les municipalités au profit d'administrateurs professionnels. La gestion publique relève selon eux de la sphère

québécois et canadien distingue clairement les différentes scènes politiques que sont le fédéral, le provincial et le municipal. A chaque scène son ordre politique, ses partis politiques et son personnel politique<sup>3</sup>. Ainsi les partis provinciaux (Parti québécois, Parti Libéral du Québec ou Action Démocratique) et fédéraux (Parti Libéral du Canada, Parti Conservateur, Bloc Québécois et Nouveau Parti Démocratique) sont absents des scènes municipales. Cette étanchéité n'est pourtant pas totale, à en juger par les expériences libérales et néo-démocrates dans le reste du Canada<sup>4</sup>, et surtout par les « transfuges » du fédéral au provincial. Car si les structures officielles que sont les partis semblent globalement se contenir à l'intérieur de chacun de ces échelons politiques, on constate néanmoins que leurs membres sont plus volatiles. Ces derniers peuvent au grès des élections et des besoins de la cause transiter entre différents échelons, comme l'illustrent deux exemples célèbres parmi d'autres : Lucien Bouchard a quitté le Bloc Québécois au fédéral, pour prendre la tête du Parti Québécois sur la scène provinciale en 1995 ; avant d'être chef du Parti libéral du Québec, l'actuel Premier Ministre Jean Charest, été député du Parti Progressiste-conservateur fédéral. Plus récemment, l'ancien ministre libéral de l'environnement du Québec, Tomas Mulcair a rejoint le Nouveau Parti Démocratique dont il sera l'un des candidats aux prochaines élections fédérales. Face à cette porosité des frontières politiques, on peut se demander si l'échelon municipal, fait aussi partie de cet échiquier politique multi-niveaux. Pour répondre à ce questionnement, il importe de faire ici une brève présentation du système politique municipal québécois et de la manière dont cet objet est saisi par la recherche académique.

## Le système politique municipal québécois

---

administrative et technique. La production de services est considérée sous l'angle de l'efficacité et de l'efficience et non comme un domaine légitime de la politique (Plunkett, Betts, 1978).

<sup>3</sup> Le Québec est la province où l'intégration politique verticale est la plus faible. Les élections scolaires, municipales, provinciales et fédérales disposent chacune de leur carte, de leur calendrier et de leur organisation électorale.

<sup>4</sup> En dehors du Québec, certains partis politiques provinciaux ou fédéraux ont essayé d'investir les scènes municipales avec plus ou moins de succès. Le NPD est ainsi présent notamment à Toronto et à Winnipeg. Mais de façon générale après le double échec du Parti libéral de l'Ontario et du NPD à conquérir la mairie de Toronto en 1969, l'implication des partis nationaux se fait de façon moins directe (Tindal, Tindal, 2004 ; Magnusson, 1983).

Au Québec, les élections ont lieu tous les quatre ans, selon un calendrier qui a longtemps été propre à chaque municipalité. Ce n'est que depuis 2001 que le principe de simultanéité a été peu à peu mis en place dans la province de Québec. Au scrutin du 6 novembre 2005, le taux de participation aux élections municipales était de 53%<sup>5</sup>. Plus de la moitié des maires (54,5%) ont été élus par acclamation, c'est-à-dire sans opposition. Ce chiffre concerne essentiellement les municipalités de petite taille<sup>6</sup>. Quelque soit leur mode d'élection, l'âge moyen des maires était de 55 ans et il s'agit à 86,9% d'hommes. On notera également que le mode de scrutin est majoritaire à un tour et que seul le maire est élu à l'échelle de la municipalité, tandis que les conseillers municipaux le sont sur la base de districts électoraux. Cette règle s'applique aux villes de plus de vingt mille habitants depuis la fin des années soixante-dix et reste facultative pour les municipalités plus petites. Le nombre de conseillers municipaux est encadré par la loi et varie entre six pour les municipalités de moins de 20 000 habitants, et 90 pour les villes de plus de 500 000 habitants. Les affiliations et les modes de recrutement du personnel politique local relèvent majoritairement du réseau social. Les connotations partisans officiellement gommées émergent pourtant lors de l'examen attentif des situations municipales (Mévellec, 2007). L'élus local québécois correspond assez bien au portrait du notable, dressé pour un autre contexte, par Marc Abélès (1989) : son appartenance à des réseaux locaux, sa personnalité et sa dépolitisation affichée. Cet apolitisme municipal répond à l'image de gestionnaire de services locaux qu'ont les administrations locales. En effet, elles sont d'abord considérées comme des pourvoyeuses de biens et services à la propriété ou au citoyen (Tindal, Tindal, 2004). La vision canadienne de la municipalité comme une administration gestionnaire s'oppose à la vision française d'un espace de représentation de la communauté, dont les interventions sociales et économiques sont principalement liées à l'émergence de l'État Providence (Mabileau, 1994). Cette image

---

<sup>5</sup> Ce chiffre qui peut apparaître relativement bas, s'inscrit en fait dans la moyenne, puisque la participation a oscillé de 49 à 56% entre 1996 et 2002. On peut noter que la participation aux élections municipales est beaucoup plus faible que celles aux scrutins provinciaux pour lesquels les taux ont toujours été compris entre 70 et 85% depuis les années 1930 (Champagne, Patry, 2004)

<sup>6</sup> Selon une étude du ministère des Affaires municipales et des régions, les municipalités de petites tailles sont celles où les élections par acclamation sont les plus fréquentes. Ainsi, dans les municipalités de 0 à 999 habitants, 54% des maires ont été élus par acclamation en 2005. Ce pourcentage tombe à 8% dans les municipalités de 5 000 habitants et plus (Champagne, 2007)

gestionnaire des municipalités québécoises doit selon nous être discutée suite à la réorganisation territoriale municipale du tournant des années 2000.

Le Québec a mis en place une refonte générale de la carte municipale en 2000-2001 sous l'égide de Louise Harel, ministre des Affaires municipales et de la métropole du gouvernement péquiste de Lucien Bouchard (Faure, 2003 ; Hamel, 2005 ; Collin, 2002 ; Mévellec 2005). Le Québec, comme la France, se caractérise par un très grand nombre de municipalités et par le fait que cet émiettement municipal est vu comme la cause d'une certaine inefficacité de l'action publique<sup>7</sup>. Pour palier à ces difficultés, le Québec a choisi, à la suite d'autres provinces canadiennes, la voie des fusions municipales, touchant en premier lieu le sommet de la hiérarchie urbaine puis les strates inférieures. Cette vague de fusions municipales dites forcées, réorganisant « par le haut » la carte territoriale du Québec, a ainsi donné naissance, hors de Montréal, à 24 villes de plus de 20 000 habitants<sup>8</sup>. Cette réforme a été fortement contestée dans certaines municipalités durant sa mise en œuvre et explique partiellement l'alternance politique provinciale qui a eu lieu en 2003. Après avoir promis des « défusions », le Parti libéral a effectivement permis le démantèlement de certaines de ces nouvelles villes se lançant dans la construction de mécanismes institutionnels pour le moins complexes associant sous des formes variables : nouvelles villes et villes défusionnées au sein de conseil d'agglomération. En dehors des questions institutionnelles, la réforme Harel et celles qui ont suivi, ont donné une nouvelle visibilité à l'échelon municipal, non seulement comme producteur de biens et services, mais également comme espace de représentation d'une certaine idée de vivre ensemble. La menace puis la disparition d'anciennes municipalités, mais aussi la construction d'un nouveau référent territorial municipal semblent avoir créé l'occasion d'un renouvellement du rapport du politique au territoire, par les élites en place comme par les citoyens.

## Renouveler les questionnements académiques

---

<sup>7</sup> Pour la France, on peut se référer à la thèse de Guéranger (2003) ; pour une étude comparée des réformes territoriales en France et au Québec, voir Mévellec (2005).

<sup>8</sup> Dans l'échantillon retenu ici, 24 des villes de plus de 20 000 habitants sont issues de fusions ayant touchées 141 municipalités.

Dans ce nouveau contexte, il semble non seulement approprié mais nécessaire de renouveler le questionnement sur les élus locaux québécois, largement délaissé par les auteurs canadiens. En effet, au Québec, la question politique municipale reste marginale dans les travaux de science politique. Non seulement les recherches sur la sphère politique locale sont peu nombreuses, mais en plus elles concernent essentiellement les villes de Montréal et de Québec. Il est vrai qu'outre la forme métropolitaine de ces villes, l'existence de partis politiques municipaux puissants en fait des scènes politiques « évidentes » (Quesnel, Belley, 1991). Plus récemment, Evelyne Tardy (2002) a réalisé une étude quantitative sur les femmes en politique municipale qui offre les données les plus récentes et les plus complètes sur les élections municipales au Québec après les travaux de Manon Tremblay (Tremblay, Bédard, 2000). Carolle Simard (2004) s'est quant à elle intéressée à la représentativité socioculturelle des conseils municipaux, en examinant la place des femmes et des minorités ethnoculturelles. Son étude sur les élus des nouvelles villes fusionnées de Montréal, Québec, Lévis et Gatineau démontre l'absence d'impact de la réorganisation municipale sur la représentativité politique. A la lumière de ces rares travaux, l'élection municipale ne semble pas constituer un sujet académique légitime en soi, mais fait l'objet de traitement par le genre ou par la question de la représentativité<sup>9</sup>. Ainsi, à ce jour et à notre connaissance, aucune étude ne traite de l'ensemble des élus locaux, hommes et femmes, à l'échelle de la province, et aucun travail ne s'intéresse aux parcours, trajectoires et rôles de ces derniers<sup>10</sup>.

Or plusieurs pistes déjà empruntées en France, pourraient être fructueuses dans le contexte québécois. Les questionnements en termes de professionnalisation (dans la longue foulée de Max Weber), de métier (Fontaine et Le Bart, 1994), de rôle (Lagroye, 1994 ; Le Bart, 2003) ou encore de statut (Guérin-Lavignotte, Kerrouche, 2006) apporteront une meilleure compréhension de la scène municipale. Selon nous, l'accroissement de la taille des municipalités et des appareils administratifs qui les gèrent, l'augmentation de la rémunération des fonctions mayorales permettant de vivre de la

---

<sup>9</sup> Cette réflexion avait par ailleurs été déjà faite, en 1997, par Hannah Stanwick qui remarquait dans son étude sur le premier maire du Méga-Toronto, l'absence de travaux sur les maires des grandes villes canadiennes, et soulignait le genre comme angle majeur dans les travaux sur les conseillers municipaux (Stanwick, 1997).

<sup>10</sup> On notera néanmoins, l'étude réalisée par Siegel, Kushner et Stanwick (2001) sur le profil des maires des villes de plus de 100 000 habitants au Canada, calquée sur le modèle du travail de Wolman, Page, et Reavley (1990) à propos des maires états-uniens.

politique, la nouvelle visibilité des municipalités après les luttes contre les fusions puis contre les différents arrangements institutionnels qui en ont suivi, amènent à poser l'hypothèse que les fonctions politiques locales pourraient être en train de changer d'image et peut être d'occupants. Ce questionnement est en lien avec les effets également supposés de la réforme Harel, qui transformeraient la municipalité québécoise essentiellement vue comme une instance gestionnaire, en une institution politique.

L'étude comparative européenne menée par Guérin-Lavignotte et Kerrouche (2006) sur les élus locaux, montre bien que le cumul des mandats, s'il reste une spécificité française, permet néanmoins d'interroger les pratiques et les représentations politiques dans d'autres pays. Ainsi le cumul dans le temps largement diffusé chez les maires européens constitue, selon ces auteurs, le signe d'un dépassement du statut de bénévole sans qu'un encadrement de type professionnel ne soit clairement officialisé. Dans le prolongement de cette analyse, il nous apparaît que questionner les formes de cumul offre une avenue fertile pour la compréhension des formes et des transformations de l'exercice de mandats mayoraux au Québec.

La question principale est donc de savoir s'il est possible de repérer les signes d'une certaine professionnalisation des élites politiques municipales au Québec, et si oui, sont-ils liés à des trajectoires politiques basées sur l'accumulation de mandats dans le temps et/ou dans l'espace ?<sup>11</sup>

### Démarche méthodologique

Afin de saisir ce questionnement général, on a mis sur pied un dispositif de recherche permettant de documenter les profils socioprofessionnels et politiques des maires québécois. En l'occurrence, le travail exploratoire qui a d'ores et déjà été réalisé et qui est présenté ici s'intéresse aux élus sous l'angle de leur trajectoire professionnelle politique.

---

<sup>11</sup> Un troisième type de cumul, qui prend en compte les différentes responsabilités de type intercommunale (Municipalités régionales de comté, ou communautés métropolitaines), régionale (Conseil régional des Élus), corporatistes (fonctions au sein de l'Union des municipalités du Québec ou de la Fédération Canadienne des municipalités) sera traité ultérieurement.

On a travaillé à partir d'un corpus de 45 municipalités de plus de 20 000 habitants<sup>12</sup>. Cet échantillon comporte 22 % de femmes<sup>13</sup> et l'âge moyen est de 46 ans<sup>14</sup>. En retraçant les parcours politiques et professionnels des maires actuels de ces municipalités (principalement à travers des revues de presses locales et provinciales, les sites Internet de l'Union des Municipalités et des municipalités concernées), on est à même de présenter un premier portrait de ces trajectoires<sup>15</sup>. Ces sources, sans prétendre clôturer le champ, permettent d'avoir un premier portrait des parcours politiques des élus locaux québécois. Trois constats se dégagent: 1) un fort cumul dans le temps des mandats municipaux ; 2) un certain cumul vertical diachronique ; 3) des partis politiques municipaux plus nombreux que puissants.

## **1. Durer pour exister : le cumul dans le temps comme premier signe de professionnalisation**

Le premier constat réalisé à partir de cet échantillon de 45 municipalités est l'importance du cumul dans le temps des mandats électoraux. Ces maires actuellement en poste cumulent, en moyenne, 2,6 mandats mayoraux<sup>16</sup> et c'est le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu qui détient le plus grand nombre de mandats en tant que maire avec sept mandats consécutifs (28 ans). Au-delà de ces chiffres généraux, il importe d'affiner un peu les données afin de comprendre quelques tendances qui guident la sélection du personnel politique municipal : l'ampleur des logiques de reconduction et la distinction entre les mandats de conseiller et de maire.

---

<sup>12</sup> Excluant la ville de Montréal ainsi que les villes de l'île de Montréal défusionnées en 2004. Leur situation institutionnelle et géopolitique nous est apparue par trop spécifique dans cette phase préliminaire de la recherche.

<sup>13</sup> Ce qui correspond aux chiffres plus généraux du ministère des Affaires municipales : les femmes sont à la tête de 16% des villes de 10 à 49 999 habitants ; de 33% des villes de 50 000 à 99 999 habitants, et de 22 % des villes de plus de 100 000 habitants (Gouvernement du Québec, 2005) *Profil des élus aux élections municipales de 2005*

<sup>14</sup> Ce chiffre est un moins élevé que la moyenne générale des maires des villes de plus de 10 000 habitants (56.7), mais ici, seulement 29 résultats ont pu être documentés.

<sup>15</sup> Un tableau récapitulatif des données récoltées dans cette première phase est disposé en annexe.

<sup>16</sup> Ceci correspond relativement à ce que Siegel et al., avaient trouvé à propos des maires des villes de plus de 100 000 habitants : la moyenne était de 3 mandats et le maire ayant la plus grande longévité en était à son sixième mandat consécutif.

Tout d'abord, 23 des 45 maires cumulent plus de trois mandats, c'est-à-dire au moins une dizaine d'années de responsabilités mayorales. Cela permet de situer le Québec au sein de pratiques connues en Europe<sup>17</sup>. En outre, on remarque que les municipalités de plus de 20 000 habitants sont marquées par une forte stabilité de leurs dirigeants politiques allant au-delà de la grande réforme territoriale municipale de 2001-2002. A la lumière de ces chiffres, les fusions municipales ne semblent pas avoir eu un impact très important sur les maires, au-delà du fait, bien sûr, d'en avoir réduit globalement le nombre. On peut ajouter que les maires des villes centres de ces agglomérations fusionnées sont généralement sortis gagnant au scrutin de 2001, puis ont été largement reconduits en 2005. Car si 15 nouveaux maires accèdent à la tête de ces villes, seuls 6 d'entre eux accèdent pour la première fois à un mandat municipal<sup>18</sup>. Ainsi, 86% des maires de notre échantillon en sont au moins à leur deuxième mandat, que celui-ci ait été de conseiller municipal, de maire de la nouvelle ville, ou bien encore de maire de l'une des composantes fusionnées.

La longévité des maires nous amène à spécifier leur expérience politique préalable. En effet, on remarque que les maires qui ont une expérience de conseiller municipal cumulent en moyenne 5.15 mandats chacun, soit approximativement 20 ans, alors que ceux qui ne l'ont jamais été, ont une moyenne de 3 mandats par élu soit 12 années. La prise en compte des expériences municipales préalables permet d'inscrire encore plus lourdement la tendance du cumul dans le temps des mandats municipaux.

Faisant suite à ce dernier constat, on peut distinguer ceux qui ont occupé préalablement un mandat de conseiller municipal. Ainsi, 23 maires sur 45 n'ont jamais été conseiller municipal. C'est donc 51% d'entre eux qui ont cette expérience préalable. Ce chiffre est beaucoup moins élevé que celui trouvé par Siegel et al. (2001), et selon lequel 78,2% des maires des villes de plus de 100 000 habitants avaient été préalablement conseiller

---

<sup>17</sup> Même si l'échantillon retenu ne comprend que des villes de plus de 20 000 habitants, ce chiffre permet de rapprocher le Québec des situations allemande, française, portugaise ou même néerlandaise où plus de 35% des maires exercent leurs fonctions depuis plus de 10 ans (Polleider, *Enquête internationale sur les maires en Europe 2003-2004*, cité dans Guérin-Lavignotte, Kerrouche, 2006, p. 79).

<sup>18</sup> Ce sont les maires de Brossard, Blainville, Thetford-Mines, Saint-Constant, Saint-Bruno-de-Montarville et Chambly.



municipal. Ceci nous amène à penser que si la possession d'une expérience municipale joue pour l'accession au mandat mayoral, il ne s'agit pas à proprement parler de la voie royale pour devenir maire. Le parcours progressif impliquant de faire ses classes dans le conseil municipal n'est pas la règle, même si ce parcours est généralement valorisé dans la presse par ceux qui empruntent cette voie. Ainsi, à Alma, le candidat à la mairie, conseiller municipal de puis 20 ans se fait dire « Tu as suffisamment étudié, le temps est venu que tu fasses le grand saut »<sup>19</sup>. Ceci impliquerait également que le mandat mayoral est accessible en candidature directe, sans que l'expérience d'échevin soit un pré-requis. En cela, la scène politique municipale apparaît relativement ouverte à la compétition, allant au-delà d'un entre-soi de conseillers municipaux.

Parallèlement, cette situation met en lumière la distinction qui est faite entre ces deux types de mandats municipaux<sup>20</sup>. Rappelons ici que les conseillers sont élus par district alors que le maire est élu par l'ensemble des citoyens, et que dans la plupart des municipalités, seul le maire occupe son mandat à temps plein. Les scrutins uninominaux, en désignant individuellement les candidats participent à la personnalisation du pouvoir politique. Cette dynamique plutôt connue pour des scrutins législatifs s'applique doublement aux maires et aux conseillers municipaux. L'élection individuelle des conseillers « localise » ces derniers<sup>21</sup>. Elus par un petit nombre d'électeurs, qu'ils ont démarchés personnellement, ils agissent en tant qu'intercesseurs auprès du maire et des services de la ville. Leur principale tâche est de s'assurer de la bonne distribution des biens et services publics sur leur territoire électoral.

Au-delà d'une simple hiérarchisation des mandats municipaux impliquant une variation d'ampleur, il s'agit plutôt d'une différenciation de nature. L'accès direct à la mairie

---

<sup>19</sup> Côté, C., « Élections municipales 2003. Conseiller depuis 20 ans, Gérald Scullion: la mairie...ou rien », *Le Quotidien*, jeudi 30 octobre 2003, p. 10

<sup>20</sup> Cette distinction était déjà ressortie dans les réponses accordées à Évelyne Tardy. Deux conseillers sur trois déclaraient ne pas être intéressés par une candidature à la mairie (Tardy, 2002). Dans l'argumentaire mobilisé, l'ampleur du temps et le niveau de difficulté du mandat mayoral soldaient clairement une distinction entre les implications et les responsabilités liées au mandat de conseiller et celles liées à celui de maire.

<sup>21</sup> Le guide de l'élu municipal, produit par le ministère des Affaires municipales, précise parmi les fonctions attendues des élus : « Représenter le plus exactement possible les attentes des citoyens auprès du conseil. Fournir une réponse aux demandes particulières des citoyens », auquel il faut y ajouter les autres tâches de législateur et d'administrateur. Jacob, L., *Etre élu, un nouveau défi, manuel de formation*, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 251 p.

souligne la distinction des rôles et des savoir-faire qui s'y rattachent. L'expérience du travail de conseiller ne s'impose pas comme une propédeutique nécessaire à l'exercice mayoral.

Le cumul dans le temps apparaît donc comme une ligne de force dans le déroulement de la carrière des maires des villes moyennes du Québec, particulièrement si on comptabilise leur expérience en tant que conseiller municipal dans ce cumul. Par ailleurs, si certains élus semblent « confisquer » le mandat de maire, force est de constater une certaine ouverture de la scène politique à des candidats sans expérience politique municipale.

### **Le cumul vertical diachronique ou la face cachée de la politique municipale québécoise.**

La question du cumul vertical diachronique des mandats constitue sans doute la plus irrévérencieuse de cette recherche exploratoire<sup>22</sup>. Le cumul vertical des mandats est doublement interdit au Québec par la Loi sur les élections et les référendums municipaux qui rend inéligibles les ministres des gouvernements provinciaux et fédéraux (article 62, alinéa 3), et rend inhabiles à exercer des fonctions municipales, les membres du Parlement du Québec et du Canada (article 300, alinéas 4 et 5). Néanmoins, tel que mentionné en introduction, plusieurs exemples célèbres montrent des pratiques électorales multi-niveaux chez les élus<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> On ne prétend toutefois pas être les premiers à la poser. Ainsi Guy Bourassa, dans une étude sur les maires de Montréal de 1840 à 1960, s'interroge explicitement sur ces parcours et allégeances politiques multi-niveaux. Ses travaux l'amènent d'ailleurs à conclure, pour la première moitié du XXe siècle, à l'inscription active des maires montréalais sur les scènes provinciale et fédérale (Bourassa, 1965).

<sup>23</sup> Outre les exemples provinciaux et fédéraux, le travail de terrain réalisé dans la région du Saguenay au tournant des années 2000 avait aussi montré des pratiques similaires. Par exemple, Noël Tremblay, maire de Canton-Tremblay pendant 17 ans, était candidat du Bloc Québécois aux élections fédérales de 2000 ; le conseiller municipal de Chicoutimi Carl Savard a été candidat pour l'Action Démocratique du Québec en 1998 et 2003, et participait au cabinet fantôme de ce parti en 2001 ; sa collègue Marina Larouche a porté les couleurs du Parti libéral en 1998 reprenant le flambeau d'un autre conseiller municipal, Rémi Hamel en 1994. A Jonquière, lors du scrutin de 2003, Réjean Laforêt, conseiller municipal, était le candidat du Parti libéral alors qu'en 1994 le député péquiste Francis Dufour était l'ancien maire. Ces différents exemples illustrent, en milieu urbain, la porosité de ces deux sphères de compétition politique. Ceci corrobore les résultats d'Evelyne Tardy qui de son étude à l'échelle du Québec que deux conseillères municipales sur cinq et un conseiller sur deux sont membres d'un parti politique provincial (42%) ou fédéral (23%). Pour autant, selon elle, seul 1% des conseillers municipaux ont déjà été candidat pour l'une de ces organisations. Le Saguenay se caractériserait alors par une imbrication plus forte que dans le reste de la province des

En cherchant à repérer les parcours politiques des maires à d'autres échelons, on souhaitait mettre à jour un phénomène qui nous semblait sous-estimé. Dans cette première phase de la recherche, les résultats allant dans le sens d'un cumul vertical diachronique sont moins importants que ceux que nous avons anticipés d'après l'examen des profils des députés provinciaux et fédéraux.

En effet, dans le cadre de la législature précédente (2003-2006): 26,4% des députés avaient eu une expérience municipale, soit un député sur quatre. Actuellement, on ne décompte plus que 16% des députés provinciaux ayant déjà été maire ou conseiller municipal<sup>24</sup>. L'arrivée de nouveaux parlementaires adéquistes avec de telles expériences locales, n'a donc pas contrebalancé le départ ou la non reconduction de plusieurs députés ayant des parcours politiques multi-niveaux.

Au palier fédéral, les députés québécois disposent également d'une assez forte expérience municipale et provinciale. Au sein de l'actuelle législature (depuis avril 2006), 17% des députés ont une expérience municipale, et lors de la législature précédente (avril 2004-novembre 2005), le chiffre montait à 20%<sup>25</sup>:

L'échantillon constitué des 45 des maires des villes les plus importantes du Québec ne comporte quant à lui que 9 individus ayant déjà été candidats ou élus députés au provincial ou au fédéral. Le décompte se fait comme suit :

- 7 candidats au provincial et 0 élu
- 2 candidats au fédéral et 1 élu<sup>26</sup>.

Ainsi, près 21% des maires actuels ont eu dans le passé une ou des ambitions électorales à des échelons supérieurs. Ce chiffre, moins important que celui qui avait été estimé révèle surtout le faible taux de succès de ces entreprises politiques, puisque seulement un

---

différentes sphères politiques. La présence de trois municipalités urbaines pourrait expliquer cette spécificité, puisque Evelyne Tardy rappelle également que l'implication dans un parti politique, quelque soit son échelon, est plus fréquente en milieu urbain que rural (Tardy, 2002).

<sup>24</sup> Ce chiffre se ventile de la façon suivante pour les trois partis présents à l'Assemblée nationale : 7 députés libéraux sur 48 (14.5%), 9 députés de l'Action démocratique sur 41 (21.9%), et 4 députés péquistes sur 36 (11.1%).

<sup>25</sup> Les chiffres présentés dans le tableau ont été compilés à partir du site officiel du Parlement du Canada, <http://www2.parl.gc.ca/parlinfo/Pages/Occupations.aspx?Language=F> consulté le 25 juillet 2007.

<sup>26</sup> Gilles Dolbec, maire de Saint-jean-Sur-Richelieu a été successivement candidat pour le parti libéral du Québec en 1988 et pour le Parti libéral du Canada en 1998.

maire de cet échantillon a effectivement occupé des fonctions législatives<sup>27</sup>. On est donc loin des 6% de maires ayant occupé des fonctions législatives tel que décrit pour les villes de plus de 100 000 habitants par Siegel et al. (2001). Notre chiffre doit néanmoins être mis en perspective, puisque entre 2001 et 2005 on décomptait au moins cinq autres maires avec ce type de parcours provincial<sup>28</sup> qui n'ont pas sollicité ou n'ont pas été reconduit dans leur mandat mayoral en 2005.

On remarquera également que parmi ces maires ayant eu une expérience électorale à un autre échelon, trois d'entre eux sont aussi d'anciens professionnels de la politique ayant occupé des postes de directeur de cabinet, attaché politique ou encore cadre de partis politiques<sup>29</sup>. Seule l'actuelle mairesse de Shawinigan a ce type d'expérience sans avoir tenté elle-même l'aventure législative.

De façon plus globale, on a trouvé sans difficulté la couleur politique de 18 maires, soit 40% de notre échantillon. Ce résultat pourrait être nettement bonifié avec une exploration plus serrée des autres municipalités, à travers une revue de presse complémentaire des journaux locaux et/ou des entretiens. L'expérience menée au Saguenay au début des années 2000 a montré que les couleurs politiques des maires et des candidats à la mairie faisait pleinement partie de leur description telle que trouvée dans la presse locale et donc de leur profil, même si cette dernière est ensuite minimisée dans le cadre de l'action politique locale. De même, dans leur questionnaire, Siegel et al. (2001) ont réussi à

---

<sup>27</sup> Il s'agit de Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne depuis 1997, qui a après avoir été attaché politique de 1985 à 1988, est devenu député fédéral de Terrebonne de 1988 à 1993 sous l'étiquette du Parti progressiste.

<sup>28</sup> Par exemple : Jean-Paul l'Allier a été député du Parti Québécois de 1970 à 1976, et a été ministre des communications de 1970 à 1975. Après avoir occupé des fonctions diplomatiques, il est devenu maire de Québec de 1989 à 2005. Jean Garon, maire de Lévis jusqu'en 2005, membre fondateur du Parti Québécois, a été élu cinq fois député de 1976 à 1998, et nommé ministre de l'éducation en 1994, avant de devenir maire de Lévis de 1998 à 2005. Jacques Olivier, député du Parti libéral du Canada de 1970 à 1985, a été ministre fédéral à deux reprises. Suite à sa défaite électorale, il se présente une première fois à la mairie de Longueuil en 1987. Il lui faut attendre les élections de 2001 pour devenir le premier magistrat de cette ville fusionnée. Michel Tremblay a été député de Rimouski de 1985 à 1994, avant d'en devenir le maire de 1994 à 2005.

<sup>29</sup> Tel que mentionné, Jean-Marc Robitaille maire de Terrebonne est un ancien attaché politique ; le maire de Thetford mines, Luc Berthold est un ancien candidat du Parti libéral du Québec, ancien chef de cabinet du ministre des Affaires municipales Nathalie Normandeau et ex directeur des communications du Parti libéral du Québec ; Hubert Meilleur, maire de Mirabel candidat pour l'Action démocratique en 1994 et 2003 en a aussi été le président par intérim en 1994

obtenir un taux de 62% de réponses à une question sur l'affiliation partisane préalable des maires des villes de plus de 100 000 habitants.

Selon les chiffres dont nous disposons, il semble donc que les trajectoires politiques se fassent dans le sens du local vers les autres échelons politiques. Ce phénomène est particulièrement lié aux pratiques du Parti libéral et à l'Action Démocratique. Néanmoins, les candidatures à d'autres échelons politiques avant l'accès à un mandat de maire, conduit à atténuer cet aspect « tremplin » des mandats municipaux. Ainsi, force est de constater que le Québec s'insère mal dans une typologie où le mandat mayoral relève soit du tremplin soit de l'aboutissement (Sadran, 2000). La spécialisation des scènes politiques municipale, provinciale et fédérale, est loin d'enfermer les parcours politiques dans chacun de ces échelons. Les chiffres montrent qu'il est nécessaire de considérer les mandats municipaux dans un univers politique élargi, en amont comme en aval sans toutefois en faire un passage obligé dans une carrière politique. Ceci nous laisse penser que l'expérience politique, quelque soit le palier où elle se situe participe du capital social et politique du candidat puis de l' élu, sans pour autant avoir une valeur déterminante. Au niveau municipal, le fait d'avoir été candidat sur d'autres scènes politiques permet surtout d'agrandir son réseau social et d'acquérir une certaine expertise électorale. L'arrivée en force de nouveaux députés du parti de l'Action démocratique sur la scène provinciale permettra peut être de mieux voir comment les ressources liées à l'expérience municipale peuvent être réutilisées sur d'autres scènes politiques.

Il n'en reste pas moins, que le Québec semble avoir développé, ce que l'on appellera le « paradoxe de l'étiquette ». Ce phénomène, déjà décrit par Tindal et Tindal (2004), se caractérise par le fait que les électeurs semblent accepter que leurs élus locaux aient une couleur partisane provinciale ou fédérale, alors même que ces mêmes électeurs sanctionneraient ces mêmes élus s'ils se présentaient au niveau local sous ces étiquettes.

## Un nouveau rôle pour les partis politiques municipaux ?

Tel que déjà mentionné, les partis politiques provinciaux et fédéraux ne s'impliquent pas directement sur la scène municipale<sup>30</sup>. On trouve par contre des partis politiques municipaux qui constituent un phénomène essentiellement québécois (Tindal, Tindal, 2004). Ces partis existaient surtout à Montréal et à Québec (Quesnel, Belley, 1991 ; Villeneuve, 1992) avant d'être favorisés par une législation de 1978. La Loi concernant les élections de 1978 dans certaines municipalités et modifiant la Loi des cités et villes encadre et favorise le développement des partis politiques municipaux leur permettant de lever des fonds, au même titre que les partis provinciaux. Cette première loi qui concernait les villes de plus de 20 000 habitants a été amendée dès 1979 pour inclure les municipalités de plus de 5 000 habitants<sup>31</sup>.

Dans l'optique qui est la notre, on souhaite repérer le rôle joué par les partis politiques dans l'élection mayorale et dans la carrière des maires<sup>32</sup>. Les partis politiques municipaux se résument-ils à de simples équipes électorales dont la raison d'être se limite à faire campagne pour un candidat ? Ou bien, ces partis politiques portent-ils un projet politique allant au-delà de l'élection d'un ou plusieurs individus – et dans ce cas, quel est-il ? Si l'enquête exploratoire ne permet pas encore de répondre à ces questions, elle apporte néanmoins quelques indices cautionnant l'idée d'un changement dans le rôle et la place des partis politiques municipaux au Québec.

---

<sup>30</sup> En dehors de l'expérience du Nouveau Parti Démocratique, cet « extended party system » n'a eu que des expériences sporadiques (Graham, Phillips, 1998). Selon Wickett (1990), cette indépendance vis-à-vis des partis politiques provinciaux ou fédéraux, participerait de la stabilité et au caractère « placide » du monde municipal canadien comparé aux municipalités états-uniennes.

<sup>31</sup> Cette loi suit ainsi la législation sur les partis politiques provinciaux initié par le premier gouvernement du Parti Québécois. Selon Baccigalupo (1990), les objectifs de cette première loi ont été en partie atteints au début des années 1980, à savoir la moralisation des caisses électorales, la limitation des dépenses de campagne. Par contre, reprenant les travaux de Lucie Parent, le remboursement d'une partie des frais de campagne pour les candidats ayant obtenu 20% des suffrages, ne semble pas avoir donné tout de suite des résultats probant en termes d'implantation de partis politiques à l'échelon municipal

<sup>32</sup> Le rôle des partis politiques municipaux dans l'élection des conseillers municipaux et dans la conduite des affaires municipales pourrait être intégré ultérieurement dans cette recherche.

Le directeur général des élections (DGE) du Québec décomptait officiellement 147 partis politiques municipaux lors des élections de 2005<sup>33</sup>. Il s'agit d'une nette augmentation, puisqu'en 1998, il n'y en avait que 97<sup>34</sup>.

Dans notre échantillon constitué de 45 municipalités, 52 partis politiques municipaux ont présenté des candidats au scrutin de 2005. Ces derniers sont assez récents, puisque parmi eux, 35 ont été créés depuis 2001, dont 23 ont été créés en 2004 ou 2005. On peut donc penser que ces derniers ont été explicitement constitués en vue du scrutin 2005 afin d'amener une nouvelle figure au poste de maire<sup>35</sup>. En ce sens, cette vitalité électorale nous apparaît de nature contestataire. Si la compétition mayorale reste très personnalisée du fait du mode de scrutin, le support d'un parti politique semble s'imposer comme ressource dans la bataille électorale. Cette dynamique quantitative nouvelle appelle à être documentée, afin de spécifier la nature des partis, les programmes politiques qu'ils développent, la sélection des candidats aux postes de conseillers municipaux, etc. Bref, l'apparition de nouveaux partis politiques municipaux en grand nombre correspond-elle à une brèche dans le modèle municipal canadien non-partisan tel que décrit par Collin et Léveillé, c'est-à-dire:

« dans lequel il n'est pas bon d'afficher des couleurs partisans ou des options idéologiques trop tranchées, parce que les enjeux municipaux sont d'abord des enjeux administratifs et non des défis qui nécessitent d'être relevés en ayant recours à un ensemble hiérarchisé et explicite de valeurs » (Collin, Léveillé, 2003 : 34)

La floraison de partis politiques municipaux pourrait être un signe du passage de ce modèle gestionnaire municipal à une forme renouvelée et politisée de l'administration municipale.

---

<sup>33</sup> Les parties politiques municipaux doivent être reconnus comme tels par le Directeur général des élections. Pour être constitués, les responsables doivent réunir un certain nombre de signatures variant selon la taille de la municipalité (100 signatures pour les villes de plus de 100 000 habitants ; 50 pour les villes de plus de 50 000 habitants et 25 pour les villes de plus de 5 000 habitants) [http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/registre\\_formation\\_pp.asp?sect=mun#texte](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/registre_formation_pp.asp?sect=mun#texte) consulté le 9 juillet 2007.

<sup>34</sup> Tardy, 2002 : 57.

<sup>35</sup> Parmi ces partis, certains ont réussi, comme « Lévis force 10, équipe Roy-Marinelli » à Lévis ou le « Parti municipal Énergie avec Sylvie surprenant » à Sainte-Thérèse ou encore « L'alliance municipale » de Saint-Bruno-de-Montarville.

Sans pouvoir discuter pour l'instant du contenu programmatique et du rôle structurant des partis politiques municipaux, force est néanmoins de constater que l'augmentation de leur nombre bouleverse la répartition des villes au sein d'une typologie proposée par Quesnel et Belley en 1991. Ces auteurs identifiaient 3 types de municipalités au Canada : 1) celles où il n'y avait pas de partis ; 2) celles où il y en avait et où l'alternance était de mise et 3) là où un seul parti dominait. Si la première catégorie dominait en nombre au début des années 1990, ce n'est plus le cas dans notre échantillon puisque à peu près la moitié (22) des 45 maires est issue d'un parti politique.

Types de villes		Échantillon 2005
Villes non partisans		<b>22</b>
Villes partisans		<b>23</b>
	En alternance	12
	En domination	11

A la lumière à la fois de l'augmentation du nombre total de partis politiques municipaux, et de la part de ceux-ci dans les victoires mayorales, on peut parler d'une présence partisane renforcée sur la scène politique municipale québécoise. Néanmoins, si l'augmentation quantitative est réelle, cette vitalité partisane ne se concrétise pas fortement en gagnant des élections mayorales puisque seulement 23 maires sur 43 effectivement élus sont issus de ces partis politiques<sup>36</sup>. De plus, parmi ces partis politiques « gagnant », la moitié (11) ont été créés avant 2001 contre 12 reconnus depuis 2001. Ainsi, les « anciens » et les « nouveaux » partis se partagent de façon égale les mandats disponibles, et soulignent une logique de reconduction au moins égale à celle du changement.

On note également la longévité de certains partis politiques qui ne s'explique pas par la domination d'un chef. Ainsi parmi les partis politiques les plus anciens de l'échantillon,

<sup>36</sup> On mentionnera le cas un peu particulier de la mairesse de Québec, qui a été élue en tant qu'indépendante en 2005. Néanmoins, lors des précédentes élections en 2001, elle faisait partie de l'Action civique de Québec.



le Parti Pro des Lavallois existe depuis 1980, alors que le maire Vaillancourt ne l'est que depuis 1989. C'est le même cas de figure à Terrebonne, où l'équipe Robitaille existe officiellement depuis 1985, alors que l'accès à la mairie de Jean-Marc Robitaille ne date que de 1997. A l'inverse, à Saint-Jean-sur-Richelieu, l'Équipe Dolbec existe depuis 1998 alors que Gilles Dolbec en est le maire depuis 1983. Ainsi si les partis politiques peuvent être créés pour soutenir une candidature à la mairie, ils le sont aussi parfois pour conforter une élection et promouvoir sa reconduction. Pour cette raison aussi, cette dynamique des partis politiques municipaux demande donc à être examinée de plus près.

Ces premiers éléments sur les partis politiques municipaux ouvrent la porte à une recherche plus en détail sur leur organisation particulière, le message véhiculé, et l'impact sur l'action publique municipale mise en œuvre. Au terme de ces premiers résultats, on doit se demander si la nouvelle dynamique partisane municipale constitue un signe de changement dans l'économie générale de la politique municipale dans un contexte de post-fusion ? Est-ce l'un des signes d'une transformation du rapport politique au territoire provoquée par la réorganisation territoriale municipale initiée en 2001 ayant donné naissance à des entités plus larges ? Les villes moyennes québécoises seraient-elles prêtes à quitter la gestion pour entrer en politique ?<sup>37</sup> Surtout, il faudra se demander, à partir de monographies, quelles sont les activités de ces partis politiques municipaux en dehors des périodes électorales ?

## **Conclusion**

Ce papier visait à présenter les premiers résultats d'une recherche sur l'éventuelle professionnalisation des maires des principales villes du Québec à travers des pratiques de cumul des mandats. Le portrait réalisé de 45 maires nous amène à souligner deux logiques fortes qui sont celles du cumul dans le temps des mandats municipaux et d'une vitalité des partis politiques municipaux. Ces deux éléments se rejoignent dans la

---

<sup>37</sup> Selon Quesnel et Belley, les partis politiques municipaux des villes de Québec et de Montréal qui se sont créés au début des années soixante portaient une double ambition : à la fois rompre avec le modèle partisan existant aux autres échelons gouvernementaux, et aussi rompre avec les pratiques gestionnaires municipales précédentes (1991).

question de l'accès au mandat mayoral. Ils permettent de souligner l'équilibre instable qui semble caractériser la situation des maires québécois.

Ces derniers sont à la fois caractérisés par une logique de confiscation des mandats mayoraux, tout en entrebâillant la porte à des nouvelles figures sans expérience municipale.

D'autre part, les élections mayorales sont de plus en plus fortement marquées par la présence de partis politiques municipaux, sans que cela ne se traduise réellement par un renouvellement du personnel politique.

Ce double équilibre instable cautionne selon nous la thèse d'une transformation de la scène municipale québécoise s'émancipant quelque peu du carcan gestionnaire traditionnel.

Alors que le cumul dans le temps des mandats municipaux constitue donc une réalité forte au Québec, on perçoit aussi des signes d'un cumul vertical des mandats qui ne peut, force de loi étant, qu'être diachronique. Si cette recherche exploratoire n'a pas pu documenter de liens étroits entre les différentes scènes politiques, il nous apparaît néanmoins que cette piste doit continuer d'être explorée, à travers par exemple le profil des conseillers municipaux et des élus des municipalités de moins de 20 000 habitants. Par ailleurs, si comme nous le pensons il existe des zones grises entre les différents échelons politiques, alors, il faudra aussi s'intéresser au personnel des organisations politiques municipales, provinciales et fédérales.

## **Bibliographie**

- Abélès, M., 1989, *Jours tranquilles en 89, ethnologie d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 359 p.
- Baccigalupo, A., 1990. *Système politique et administratif des municipalités québécoises*, Montréal, Agence d'ARC, 568 p.
- Bourassa, G., 1965, « Les élites politiques de Montréal : de l'aristocratie à la démocratie », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 31, n°1, pp. 35-51.

- Champagne, E., 2007, « Élections municipales 2005 : portrait de l'élection sans opposition », *muni-stat*, vol. 2, n°1, pp. 1-6.
- Champagne, P., Patry, R., 2004, « La participation électorale dans les municipalités québécoises », *Muni-stat*, vol. 1, n°1, 5 p.
- Collin, J.P., Léveillé, J., 2003, *L'organisation municipale au Canada : un régime à géométrie variable entre tradition et transformation*, disponible sur [www.vrm.ca](http://www.vrm.ca)
- Collin, J.-P., 2002, « La réforme de l'organisation du secteur municipal au Québec : la fin ou le début d'un cycle ? », *Revue Organisations et territoires*, vol. 11, n°3, pp. 5-14.
- Faure, A., 2003, « Une île, une ville, un laboratoire politique ? », *Possibles*, vol. 27, n°1-2, pp. 15-27.
- Fontaine, J., Le Bart, C., 1994, *Le métier d'élu local*, Paris, l'Harmattan, coll. Logiques politiques, 368 p.
- Garraud, P., 1994, « Le métier d'élu local : les contraintes d'un rôle », in Fontaine, J., Le Bart, C., 1994, *Le métier d'élu local*, Paris, l'Harmattan, coll. Logiques politiques, p.29-54.
- Gouvernement du Québec, 2005, *Profil des élus aux élections municipales de 2005*, 5 p.
- Gouvernement du Québec, *Mairessees et maires, conseillères et conseillers. Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales*, Québec, 2003, 22 p.
- Graham, K.A., Phillips, S.D., Maslove, A.M., 1998, *Urban Governance in Canada, Representations, Resources, and Restructuration*, Toronto, Harcourt Brace & Company, 306 p.
- Guéranger, D., 2003, *La coopération entre communes dans le bassin chambérien (1957-2001)*, Thèse pour l'obtention du doctorat en science politique de l'université Pierre Mendès France, Grenoble II, 429 p
- Guérin-Lavignotte, E., Kerrouche, E., 2006, *Les élus locaux en Europe, un statut en mutation*, Paris, Les études de la documentation française, 158 p.
- Hamel, P., 2005, "Municipal reform in Québec: the trade-off between centralization and decentralization", in Garcea, J., Lesage, E.C., eds, *Municipal reform in Canada. Reconfiguration, re-empowerment and rebalancing*, Oxofrd, Oxford University Press, pp. 148-173
- Siegel, D., Kushner, J., Stanwick, H., 2001, "Canadian mayors: a profile and determinants of electoral success", *Canadian Journal of Urban research*, vol. 10, n°1, pp. 5-22.
- Lagroye, J., 1994, « Être du métier », *Politix*, n°24, 1994, pp. 5-15.
- Le Bart, C., 2003, *Les maires, sociologie d'un rôle*, Presses Universitaires Septentrion, 219 p.
- Mabileau, A., 1994, *Le système local en France*, Paris, Montchrétien, 157 p.
- Magnusson, W., 1983, « Toronto », in Magnusson, W., Sancton, A., eds., *City politics in Canada*. Toronto, Toronto University Press.
- Mévellec, A., 2007 à paraître, *Les élus locaux et les agglomérations*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Mévellec, A., 2005, « Les transitions institutionnelles territoriales en France et au Québec », in Bherer, L., et al., dir., *Jeux d'échelle et transformations de l'État : le*

- gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Les Presses de l'Université Laval/Édition de l'IQRC, pp. 63-83.
- Ministère des Affaires Municipales et des Régions, 2005, *Profil des élus aux élections municipales 2005*, [www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca)
- Perras, J., Desmarais, J., 1999, « La rémunération des élus. Le portrait », *Municipalités*, février-mars, pp. 7-11.
- Quesnel, L., 2000, « Municipal reorganisation in Québec », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXIII : 1, pp. 115-134.
- Quesnel, L., Belley, S., 1991, *Partis politiques municipaux, une étude de sociologie électorale*, Montréal, Editions Agence d'Arc, 285 p.
- Sadran, P., 2000, « Le maire dans le cursus politique : note sur une singularité française », *Pouvoirs*, n° 95, pp. 97-101.
- Simard, C., 2004, « Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement ? », *Politique et sociétés*, vol. 23, n°2-3, pp. 135-158.
- Stanwick, H., 1997, "A megamayor for all people? Voting behaviour and electoral success in the 1997 Toronto municipal election", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 33, n°3, pp. 549-568.
- Tardy, E., 2002, *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*, Québec, Cahiers du Québec, 175 p.
- Tremblay, M., Bédard, G., 2000, « La perception du rôle des femmes en politique au Canada : le cas des conseillères municipales au Québec en 1997 », *Revue canadienne de science politique*, 33, 1, pp. 101-131.
- Wickett, M.S., 1990, « City government in Canada », *Political Science Quarterly*. Vol. 15, n°2, pp. 240-259.
- Wolman, H., Page, E., Reavley, M., 1990, "Mayors and mayoral careers", *Urban Affairs Quarterly*, vol. 25.